

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012

REUNION PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012
SEANCE THEMATIQUE SUR
Infrastructures
«Infrastructures et développement durable,
un avenir à construire ensemble»

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16 H 00.

Mme LA PRESIDENTE.- Mesdames et Messieurs, je déclare la séance ouverte.

Bonjour aux téléspectateurs qui nous regardent en ce moment. Bienvenue à cette séance thématique du Conseil provincial.

Comment gérer un patrimoine immobilier composé de 400 bâtiments répartis sur 100 sites tout en visant à :

- optimaliser le fonctionnement des services ;
- réaliser d'importantes économies d'échelle ;
- et respecter l'environnement ?

La question est cruciale et au cœur d'une vaste réflexion au sein de notre Institution, mais aussi d'un important programme d'actions.

- Rationalisation du patrimoine, pensons, par exemple, au redéploiement immobilier au centre de Liège ;
- Cadastre et comptabilité énergétiques des bâtiments ;
- Préservation du patrimoine, qu'il s'agisse de bâtiments administratifs, d'infrastructures sportives ou du patrimoine exceptionnel que constituent les châteaux et musées ;

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2012

Autant d'exemples qui attestent de la ferme volonté de la Province de gérer son patrimoine de façon efficace et responsable.

Mais la Province n'en reste pas là. Elle apporte également son soutien aux communes

« Infrastructures et développement durable », c'est la thématique de ce jour. Et sans plus attendre, j'invite M. le Député provincial en charge des Infrastructures et de l'Environnement, Georges PIRE, à la tribune pour une brève introduction.

Vous avez la parole M. le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

Mesdames, messieurs les conseillers, chers collègues, Mme la Greffière, chers téléspectateurs,

Derrière le thème de cette séance, comme à chaque fois, un Département de la Province, aujourd'hui, celui des Infrastructures et de l'Environnement, qui se dévoile.

Un Département provincial, c'est avant tout des hommes et des femmes. Ici, c'est 300 personnes qui constituent une équipe pluridisciplinaire qui se répartissant entre un service dédié aux bâtiments et un service dont la vocation est de gérer des voiries d'une part et des cours d'eau d'autre part.

En outre pas le moindre, ce dernier service accompagne les Communes dans la mise en œuvre de leurs travaux mais aussi dans le secteur de l'environnement avec tout ce que cela comporte comme mission !

Ce Département a évolué et intégré le concept de développement durable nécessaire à toutes nos démarches.

Service provincial des Bâtiments : il agit comme un réel soutien technique de la politique provinciale et joue un rôle transversal vis-à-vis de l'ensemble de toutes les autres compétences de la Province, c'est 180 agents dont des architectes,

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012

des ingénieurs, des conducteurs de chantier et des dessinateurs, des équipes administratives ainsi qu'une soixantaine d'ouvriers qualifiés qui représentent tous les corps de métier du bâtiment : menuisiers, peintres, électriciens, maçons, plafonneurs et d'autres encore..

Ces équipes sont en charge de la gestion à la fois technique et patrimoniale de pas moins 500.000 m² de surfaces bâties avec des affectations diverses : des écoles, un hôpital, des bâtiments administratifs, des musées, des infrastructures sportives et de châteaux dont on vous a déjà parlé.

Permettez-moi, Madame la Présidente, d'attribuer une mention spéciale. Je voudrais, en effet, profiter de la réunion publique de ce jour pour souligner la qualité et le savoir-faire de nos ouvriers qui sont, pour bon nombre d'entre eux, de véritables artisans.

Toujours dans un souci d'optimisation des Services, le Collège provincial a souhaité la création de mini-régies, pour effectuer des interventions d'urgence.

Ces petites unités ont été mises en place à différents endroits pour couvrir l'ensemble des arrondissements de notre Province.

Les effets de cette réorganisation sont multiples et se déclinent en termes de rapidité d'intervention, réduction des déplacements et par conséquent des coûts et d'une meilleure utilisation des ressources et des compétences,...

J'en viens à présent au second Service qui constitue le Département : le Service technique provincial.

Créé en 1836, ce service est assurément un des plus anciens de la Province de Liège ! Il a depuis lors beaucoup aidé les Communes et a été à la base de la création de nombreuses intercommunales comme la CILE, l'AIDE...qui existent toujours aujourd'hui et qui sont des outils remarquables.

Le Service technique compte 80 agents, des ingénieurs civils et industriels, des conducteurs et dessinateurs et des équipes

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2012

administratives et, depuis la réforme de son cadre, des spécialistes en environnement, et même à leur tête, un médecin spécialisé en environnement.

Aujourd'hui et plus que jamais, le Service technique provincial est le partenaire et l'ami des Communes tant pour la réalisation d'infrastructures aussi diverses et variées que la mise en œuvre d'aménagements paysagers, la réalisation de bassins d'orages, d'éégouttage, d'aménagements urbains... et pendant cette législature, et dans un souci de transversalité, les compétences environnementales sont passées du secteur Santé aux services techniques.

C'est ainsi que les matières liées à la mobilité durable, aux cours d'eau, à la santé de la maison, à l'information sur l'environnement, ou encore à la biodiversité,... sont devenues une priorité intégrée notamment dans le cadre d'études spécifiques - je pense à l'Agenda 21 et au Bilan carbone, études spécifiques réalisées sur l'ensemble du patrimoine provincial.

Voici en quelques lignes une présentation non-exhaustive de la structure et des principales missions du Département Infrastructures et Environnement.

Le reportage qui va vous être présenté illustre les compétences et le savoir-faire de tous ces services qui ont la volonté d'entreprendre et d'innover à tous les niveaux de compétence et ce, dans un esprit durable.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député provincial.

J'invite à présent M. Roger HUPPERMANS, Conseiller provincial ECOLO, à rejoindre la tribune pour intervenir sur cette thématique.

Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. HUPPERMANS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues, Chers Téléspectateurs,

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012

Avant de vous présenter les réflexions et suggestions du groupe Ecolo je tiens tout d'abord à saluer le travail et le professionnalisme du personnel des services Infrastructures.

Pour ce qui concerne le redéploiement immobilier, les membres du groupe Ecolo se réjouissent du regroupement de différents services au sein des bâtiments Opéra et Charlemagne, ce qui, outre la plus grande efficacité des services ainsi rassemblés, va permettre à la Province de réaliser des économies à différents niveaux, notamment celui des déplacements. Dans le même esprit, dans le futur, le bâtiment acquis pour un montant de cinq millions d'euros au Quai Godefroid Kurth devrait y contribuer également.

Par contre, les dépassements budgétaires engendrés par le surcoût des travaux au bâtiment Opéra sont regrettables. Espérons donc que la réfection du site Quai Godefroid Kurth aura bénéficié au préalable d'une étude plus poussée permettant de respecter l'enveloppe des deux cent mille euros déjà budgétisés. Parmi ces études, nous sommes très attachés à celles visant aux économies d'énergie à réaliser.

Nous sommes satisfaits qu'un cadastre énergétique des bâtiments provinciaux soit enfin réalisé car nous le réclamions depuis des années. Il a ainsi permis de dresser une liste des bâtiments les plus énergivores et d'entamer sur quelques-uns d'entre eux divers travaux d'isolation et de remplacement de chaudières. Nous regrettons cependant que la Province se limite souvent, au niveau isolation par exemple, au stricte minimum prescrit pour obtenir une subsidiation et ne pousse pas la réflexion plus loin, en calculant par exemple le surplus d'économie de charge de fonctionnement qu'il y aurait moyen de réaliser en augmentant l'isolation de départ. Aussi, il reste encore un grand nombre de bâtiments qui doivent subir ce type d'aménagements et nous souhaiterions avoir un planning précis de ceux-ci, les délais de réalisation et le coût global de ces travaux.

L'achat du dépôt de stockage de sel à Amay pour plus de deux millions d'euros en vue de regrouper les achats et ainsi offrir aux communes un service à moindre coût nous semble à la fois précipité et incomplet car le coût du transport vers les communes n'est pas pris en compte ; d'autre part nous attendons toujours d'autres projets d'occupation pour une telle superficie.

Dans le même ordre d'idée, l'intervention de la Province dans la réfection du bâtiment du Country Hall, qui a déjà nourri quelques débats au sein de cette assemblée, pose la même question

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2012

de pertinence. En effet, la participation de notre Province dans ce projet est très conséquent financièrement et nous souhaiterions que tout soutien de la Province dans des infrastructures fassent l'objet d'une réflexion globale sur les besoins en regard des investissements à consentir.

Au niveau des énergies renouvelables, nous avons vu de nombreux gros plans des 80 m² de panneaux photovoltaïques placés sur le toit de l'administration centrale. C'est un timide début que nous tenons cependant aussi à saluer tout en rappelant que d'autres technologies d'avenir pourraient aussi avantageusement prendre place lors des restaurations car avec ses quatre cents bâtiments la Province pourrait ainsi être un fer de lance de la région et de ses entrepreneurs en rendant visible ces nouvelles technologies, tout en participant activement à la diminution de son empreinte écologique.

En effet, le développement durable est un processus transversal et complexe qu'il faut aborder sous tous ses angles. Monsieur le Député a mentionné le volet « management environnemental » dans le reportage. Nous pensons aussi qu'un véritable agenda 21 provincial transversal, ne se limite pas à la mise en place d'affiche « je m'arrête ! J'éteins mon moteur » ou bien « Je quitte ! J'éteins ». Il conviendrait en effet d'élaborer un agenda beaucoup plus structuré se basant sur une véritable méthodologie avec une évaluation au temps zéro et une planification des actions à mettre en œuvre pour arriver au but que l'on s'est fixé. Une mise en place de groupes de travail composés pour partie de représentants du conseil provincial est promise depuis 2008 mais se fait attendre.

Parmi les différentes activités humaines, le secteur des transports contribue pour près de 25% aux émissions de CO₂, et affiche une croissance constante. Les pouvoirs publics doivent bien entendu montrer l'exemple dans ce domaine comme dans d'autres. Autant nous reconnaissons que la Province commence à faire des efforts au niveau des bâtiments, autant nous restons sur notre faim en ce qui concerne les transports. Ainsi, sur une flotte de 177 véhicules dont dispose la Province, un seul est équipé pour utiliser de l'LPG et maintenant un véhicule électrique, comme on vient de voir, vient d'être acheté ! Une véritable prise en compte de ce volet est vraiment nécessaire, en interne surtout.

En externe, le projet des parkings de covoiturage a été présenté au Conseil provincial. Un projet initié et largement soutenu par le groupe Ecolo. Mais à ce jour, force est de

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012

constater qu'on est toujours à la présentation de maquettes virtuelles. Pourquoi ? On nous annonce certes à terme la réalisation de 54 aires de parking, mais il semble y avoir un frein à la concrétisation. Peut-être le coût résiduel à charge des communes partenaires est-il encore trop important et il conviendrait sans doute d'y réfléchir.

Construire ensemble un avenir, bien sûr, mais il y a urgence à le faire de manière efficiente et durable, sans affecter l'avenir de nos enfants ; en renouvelant au lieu d'épuiser ; en diversifiant au lieu d'appauvrir ; en renforçant l'accès et l'égalité. Bref, en procédant à la véritable transition écologique incontournable pour la survie de notre société mais aussi pour assurer le bien-être de tous, dès maintenant.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial.

J'invite à présent à la tribune Mme Isabelle ALBERT, Conseillère provinciale représentant le groupe PS.

Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme ALBERT, Conseillère provinciale (à la tribune). - Merci Madame la Présidente, Chers Collègues, Chers Téléspectateurs,

Qu'il me soit permis tout d'abord, Madame la Présidente, au nom du Groupe socialiste de notre Conseil, de souligner la qualité du reportage de 26 minutes que nous venons de visionner.

En effet parler d'infrastructures sans lasser l'auditeur ou le téléspectateur n'est pas une chose aisée. Ces défis sont bien rencontrés par cette présentation et nous en remercions tous les auteurs.

Ceci étant précisé je tiens, au nom du Groupe PS, à mettre l'accent sur 2 aspects importants : Tout d'abord, l'impact essentiel, trop souvent méconnu, de nos actions provinciales en matière d'infrastructures, envisagées sous l'optique du développement durable. Ensuite, la compétence et le mérite de toutes les équipes provinciales qui dynamisent et réalisent, au quotidien, cette vision de l'aménagement du développement durable.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2012

J'en reviens au premier point qui concerne l'impact de notre Province en matière d'infrastructures et de développement durable.

En parfaite intelligence avec nos différents services, nos missions en matière d'infrastructure ne se limitent pas d'entretenir ou de réparer des briques. Au-delà de celles-ci nous participons activement à la préservation de notre précieux patrimoine provincial. Cette volonté de préservation s'inscrit dans une optique de développement durable.

En témoignent le regroupement de nombreux bâtiments, la maîtrise des coûts énergétiques, la limitation des déplacements de nos agents, le respect des conseils suggérés par les différents audits réalisés, le respect des délais pour la réalisation de nos travaux, le paiement de nos fournisseurs dans des délais raisonnables, l'amélioration de nombreuses infrastructures respectueuses des règles de consommation minimale en matière d'énergie, tout ceci engendre non seulement de meilleures conditions de travail pour nos agents mais encore une amélioration des conditions d'accueil ainsi qu'une efficacité renforcée, une plus-value pour tous les services rendus à nos concitoyens et également aux Communes, je citerais simplement l'exemple du hangar mis à disposition pour le stockage du sel de déneigement.

Soulignons également notre implication dans l'évolution positive du cadre de vie des citoyens des 84 communes ainsi que nos multiples impulsions et incitations vers le monde économique et entrepreneurial.

Nos efforts en matière de développement durable se poursuivent en multipliant notamment les espaces dédiés au covoiturage, le développement des réseaux de cheminement lent et en encourageant l'utilisation des véhicules électriques.

En ce qui concerne le dynamisme de nos équipes provinciales.

Toutes ces améliorations ne sont pas le fruit du hasard. Il est bon de rappeler que le département infrastructures de notre Province, est représenté par 330 personnes aux compétences et aux qualités exceptionnelles.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012

Nous nous devons, ici et maintenant, de remercier le Collège provincial qui a impulsé les décisions importantes tout en optant pour une vision à long terme. Merci également à tous les cadres du département qui ont pris la bonne habitude comme le suggérait le « Projet Envol » de travailler plus efficacement tout en respectant la philosophie du principe de transversalité. L'informatisation de nos départements nous permet d'entrer dignement dans cette nouvelle ère exigée par la société de demain.

Le réseau de covoiturage et ses 54 parkings au sein de 84 communes de notre Province, est un projet unique en Wallonie. Ce projet qui est le fruit d'une réflexion entre nos Communes et notre Province ne peut qu'améliorer le quotidien de nos agents, de nos citoyens tout en ayant un impact exemplaire en ce qui concerne la protection de notre environnement et l'amélioration de la mobilité.

Oui Madame la Présidente, notre Conseil ne s'est pas contenté d'évoquer et d'appréhender le concept et les principes de l'Agenda 21. Notre Conseil est allé bien au-delà puisqu'il a, d'une manière transversale, appliquer concrètement et fidèlement les lignes directrices de cet Agenda 21. Certes, il reste encore beaucoup à faire mais à choisir entre des paroles et des actes, notre Conseil a bien entendu choisi... les actes.

Oui Madame la Présidente, Chers Collègues, Chers Téléspectateurs, notre Conseil, sur proposition de notre Collège provincial, a eu la ferme volonté d'effectuer les bons choix. C'est donc sans hésitation que le groupe PS avec son partenaire MR ont systématiquement voté tous les dossiers importants en matière d'infrastructures et de développement durable ce qui nous a permis de dynamiser, ensemble, et d'une manière durable, la construction de l'avenir de notre Province.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale.

Je cède maintenant la parole à M. José SPITS, Conseiller provincial CDH.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2012

Mme SPITS, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur le Député-Président, Madame, Messieurs les Députés, Madame la Greffière, Chères Amies, Chers Amis, Chères Téléspectatrices, Chers Téléspectateurs,

C'est évidemment avec beaucoup d'intérêt que nous venons de regarder cette séquence télévisée sur les infrastructures provinciales et évidemment de constater les avancées certaines dans ce secteur, nous citerons en premier lieu, les infrastructures ayant une haute valeur patrimoniale, on a vu le Château de Jehay, le Château de Harzé, on aurait pu voir aussi le Domaine de Wégimont. Ces infrastructures à haute valeur patrimoniale, il est vraiment important de les mettre en avant en les utilisant au maximum et à bon escient, c'est le cas notamment d'un Epicurium à Jehay, comme d'ailleurs proposé par notre Collègue Marie-Claire Binet.

Les secondes étant surtout les infrastructures sportives, on a vu le Cref à Blegny, la piste cycliste à Ans, Naimette-Xhovémont, ... et enfin des infrastructures de base devant servir à la collectivité, comme les écoles et bien sûr les bâtiments administratifs.

Pour les infrastructures à haute valeur patrimoniale, des investissements lourds mais nécessaires de par la nature du bâtiment ont été fait durant plusieurs législatures. Il n'en reste pas moins qu'il nous semble utile d'approfondir la réflexion relative à un investissement étalé et durable par rapport aux économies d'énergie possibles dans ce type de bâtiment ; sachant évidemment que cela n'est pas chose aisée de par le caractère et leur ancienneté.

Les secondes infrastructures, ô combien utiles dans les tissus sportifs et associatifs très nombreux dans notre Province, sont aussi de première importance.

Il est impérieux de les entretenir avec le plus grand soin mais surtout de les rendre accessibles à tout un chacun sachant que pour nous en tous cas, le sport pour tous est le vecteur essentiel de la santé et de la bonne forme de nos citoyens. C'est à une de ces conditions que nous aurons dans notre Province une population pratiquant un maximum de sports.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012

Je pense, nous pensons, que la Province, propriétaire de ces infrastructures pourrait encore faire un effort supplémentaire dans l'utilisation par tous de ces outils et ce évidemment, en synergie avec les clubs qui disposent des infrastructures et dans un respect total des calendriers en place.

Dans un troisième volet, et c'est surtout là que se trouve l'objectif de mon intervention, les bâtiments destinés à l'administration et aux écoles ont souvent un lourd héritage du passé, peu attentif aux économies d'énergie et au développement durable. Il est donc très souvent utile, voir nécessaire, d'intervenir de manière très lourde, et donc très onéreuse, dans la rénovation durable de ces infrastructures.

Il nous semble nécessaire, voire vital, de parfaire le cadastre énergétique de tous ces bâtiments de manière à faire un choix judicieux d'intervention. Il nous paraît tout aussi impératif d'évaluer préalablement les investissements et les répartitions des coûts de fonctionnement sur plusieurs années et de faire ainsi des choix parfois différents mais ô combien plus rentables de construction de nouveaux immeubles passifs plus adaptés aux exigences futures, comme c'est le cas notamment pour le campus scolaire de Verviers.

Nous pouvons par ailleurs prendre exemple sur nos pays voisins qui, en termes d'aménagement du territoire ont, il faut bien le dire, une ou plusieurs longueurs d'avance sur nous. Voyons le développement de la Ville de Maastricht, voyons le développement du territoire du Limbourg hollandais.

Soulignons encore le travail du service technique provincial dans le soutien aux Communes et notamment dans les différentes problématiques pour la lutte contre les plantes invasives et notamment également dans la gestion des coulées de boue ce qui a d'ailleurs été aussi proposé par notre groupe.

Enfin, en ce qui concerne les parkings de covoiturage, on doit évidemment vérifier qu'un pas en avant a été réalisé et il nous semble également que la Province a encore un rôle fédérateur à jouer dans ce dossier et pourrait être encore un peu plus proactive dans les réalisations qui tardent, faut-il le dire, un

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2012

peu à se concrétiser.

Merci pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial.

Enfin, je cède la parole à M. André DENIS, pour le groupe MR.

Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DENIS, Conseiller provincial (à la tribune) - Merci Mme la Présidente. M. le Gouverneur, Mme la Présidente, chers Collègues, Mesdames et Messieurs, Chers téléspectateurs,

Je suis heureux de m'adresser à vous au nom du Mouvement réformateur à l'occasion de cette avant dernière séance thématique du Conseil provincial concernant les « infrastructures provinciales et le Développement durable ».

Le film que vous avez eu l'occasion de visionner démontre combien la Province de Liège a un rôle essentiel pour le maintien, la sauvegarde et l'amélioration du riche patrimoine situé sur le territoire de notre province de Liège.

Ainsi, la Province est propriétaire et gère plus de 400 bâtiments répartis sur 100 sites différents et je ne compte pas les interventions financières que la Province dégage pour assurer l'entretien ou l'amélioration des sites qui ne sont pas sa propriété.

Dans la gestion de son patrimoine, la Province agit comme elle fait dans d'autres domaines, depuis de nombreuses années : en bon père de famille et avec une volonté de rationalisation durable.

Cette volonté s'est encore accrue depuis cette législature 2006-2012.

La Province a mis en œuvre son projet « Envol » en optimisant la simplification de ses services, dans le souci d'une meilleure utilisation de ses ressources humaines. Les agents provinciaux ont été placés au centre de cette réforme. Un pouvoir public performant se doit de mettre en avant le meilleur potentiel de ses cadres et de

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012

ses collaborateurs.

Après cette réforme interne, la Province a entrepris un important travail sur elle-même en redéfinissant ses compétences, conformément à la volonté de la Région wallonne. Ainsi, la Province a recentré ses priorités sur 5 axes et le thème qui est abordé aujourd'hui s'inscrit dans un de ces axes qui est le « développement territorial durable ».

Le film projeté démontre, sur différents angles, cette volonté de rationalisation notamment par le regroupement de l'administration au sein du site « Opéra ». Poursuivant le même but, c'est à présent le bâtiment « Charlemagne » qui a été inauguré. Ce regroupement permet une meilleure approche du travail des différents agents dans un environnement amélioré. Il est évident qu'un tel recentrage des activités diminue les coûts d'exploitation et assure une utilisation rationnelle des énergies.

Aussi dans l'arrondissement de Verviers, arrondissement duquel je suis élu, quel autre niveau de pouvoir aurait par exemple, investit plus de 10 millions d'euro dans un campus regroupant 7 établissements scolaires sur un même site, permettant ainsi que le maintien de l'enseignement de qualité décentralisé par rapport au chef-lieu provincial. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Comme Bourgmestre d'une commune semi-rurale périphérique, je peux témoigner du soutien essentiel de la Province dans de nombreux dossiers. Beaucoup de projets ne pourraient se finaliser sans l'aide de la Province. Comme je le dis souvent, la Province est un échelon de décisions qui gagne à être connu et dont l'action permet la mise en œuvre de projets importants pour le bien-être de l'ensemble des habitants de notre région.

Un autre des 5 axes prioritaires retenu et développé par la Province de Liège est la supracommunalité et le soutien aux communes. La Province, en effet, détient tous les atouts pour jouer demain un rôle central dans la gestion de projets dépassant le niveau de compétences d'une seule commune.

Grâce à l'élection directe de ses Conseillers, la Province est une institution démocratique représentative. Grâce à son fonctionnement modernisé, elle a montré sa capacité à gérer des

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2012

dossiers importants. Elle possède également un pouvoir fiscal, élément essentiel pour mener à bien de grands projets.

Ainsi, Mesdames et Messieurs, à travers ses différentes actions de redéploiement, de solidarité et de proximité, la Province a démontré son rôle d'ensemblier supralocal incontournable.

Suite aux différentes réformes structurelles entreprises ces dernières années par la majorité PS et MR, la Province est prête pour assurer demain la centralisation d'une action supra-communale d'un futur bassin de vie articulé sur l'ensemble du territoire provincial.

En cette fin de législature, nous sommes fiers du travail accompli par la majorité au Conseil provincial et sa Députation.

La volonté du Mouvement réformateur est de continuer demain l'important travail déjà réalisé et de développer de nouveaux projets ambitieux pour un bien-être durable de l'ensemble de la population de la Province de Liège.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Merci à tous les quatre pour vos interventions.

J'invite, à présent, Monsieur Georges PIRE à rejoindre la tribune pour réagir à ce que nous venons d'entendre.

Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune). - Je vous remercie. M. le Gouverneur, Mme la Présidente, Chers Collègues, chers téléspectateurs,

C'est, je ne vous le cache pas, avec un immense plaisir que je viens d'entendre les interventions des différents groupes politiques, petite exception près mais j'y reviendrai.

Je suis très sensible à ces marques d'intérêt et à ces appréciations positives. Au travers de vos interventions, c'est la qualité, le professionnalisme et l'expertise du Département Infrastructures et Environnement que vous reconnaissez et surtout

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012

pour les hommes et les femmes qui composent ce Département, une reconnaissance du très bon travail accompli pour le bien de l'ensemble des services provinciaux mais aussi, de nos communes et de nos citoyens..

C'est le plus beau compliment qui puisse leur être fait et je ne puis bien sûr que m'en réjouir.

Il est vrai que depuis de nombreuses années, la qualité des projets architecturaux et techniques réalisés par les agents sont reconnus par tous et font partie, aujourd'hui, du paysage de notre province.

Nous l'avons vu dans le reportage, ces techniciens s'attachent tout particulièrement à réaliser des projets de toute nature, en y intégrant les technologies de pointe, notamment en matière d'énergie.

J'en viens, à présent, plus précisément aux interventions des groupes PS et MR.

En effet, l'aspect environnemental prend une part importante du débat. C'est d'ailleurs dans ce sens, que toutes les réflexions menées au sein de notre Département s'orientent, mais c'est également dans ce sens, qu'il a été réorganisé par le Collège provincial, durant cette législature, pour qu'il devienne le Département réunissant les Infrastructures et l'Environnement.

Cette philosophie d'action devra être poursuivie et amplifiée lors de la prochaine législature.

Dans la continuité de la démarche souhaitée par le Collège provincial, le Département s'est inscrit positivement dans le projet provincial « ENVOL » visant à simplifier et optimiser l'ensemble des Services provinciaux.

Dans ce contexte, un projet important a vu le jour.

Il consiste à élaborer pour chacun des 400 bâtiments provinciaux, une fiche signalétique reprenant toute une série d'indications techniques et administratives. Elles comprennent également une programmation budgétaire pluriannuelle des dépenses

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2012

liées à chaque bâtiment. Cet outil dynamique important permettra au Collège et aux membres du Conseil provincial qui le veulent bien, de poser des choix adéquats au moment adéquat !

J'en viens maintenant à l'intervention du groupe CdH qui, si vous me permettez d'en faire une rapide synthèse, soutient les orientations prises et souligne la qualité du travail mené par le Département Infrastructures et Environnement durant toute cette législature, ce dont je ne puis que me réjouir !

Je tiens par ailleurs à vous rassurer que sur les points particuliers que vous avez évoqués, et je prends, par exemple, la problématique de l'accessibilité aux infrastructures et le maintien des investissements pour l'entretien et les économies d'énergie, le Collège provincial et le Département ont depuis déjà de nombreuses années pris des mesures en la matière.

C'est ainsi, je parle pour ce qui concerne le patrimoine provincial, que nous intégrons ces différentes réflexions dans tous les projets, et je voudrais citer comme exemple, l'accessibilité complète du Musée de la Vie Wallonne aux personnes à mobilité réduite ou encore la réflexion menée pour les deux nouveaux établissements scolaires de la Reid et Verviers qui seront des constructions passives.

Par ailleurs, je profite de l'occasion pour vous rappeler que la Province de Liège a été l'une des premières institutions publiques à mettre en place un cadastre et une comptabilité énergétiques. Ces outils de gestion dynamique des différentes consommations de nos bâtiments nous permettent de faire les choix les plus judicieux et, en conséquence, de poser les actes techniques permettant de réduire les coûts de consommation et d'optimiser les options architecturales.

C'est ainsi qu'en matière d'énergie notamment, les options prises ont chaque fois intégré une réflexion complémentaire par rapport à l'utilisation des énergies alternatives.

Enfin, j'en terminerai par l'intervention du groupe Ecolo... qui, comme les trois autres groupes politiques, - une fois n'est pas coutume -, émet une appréciation favorable sur le travail accompli et je ne reviendrai pas sur les points déjà évoqués dans

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012

les interventions des autres groupes ou dans le reportage, comme notamment le cadastre énergétique. Je souhaite simplement dire à notre Collègue que j'attribue certaines de ses déclarations à son arrivée récente au sein de notre assemblée mais revenons néanmoins sur plusieurs éléments de votre intervention.

En ce qui concerne le redéploiement immobilier, permettez-moi de vous confirmer que les enveloppes budgétaires définies au départ des opérations, ont été globalement respectées. Je ne parlerai pas, comme vous, de dépassement budgétaire mais d'un ajustement de l'estimation des travaux en fonction de l'évolution des études. C'est évidemment ça la gestion !

Vous avez pu le constater, le travail fourni par le Département Infrastructures et Environnement est important, complexe et très diversifié.

En matière de covoiturage vous évoquiez une certaine lenteur. Dans ce domaine, il a été important d'étudier de manière fine et minutieuse les options à prendre en matière d'implantation stratégique sur l'ensemble du territoire provincial et cela en parfaite concertation avec les 84 communes. Cela me permet aussi de souligner que cette opération est une première en Wallonie.

Quant aux véhicules électriques, je vous rassure, fière de notre politique en la matière, c'est à l'ensemble du charroi provincial que sera étendue, à terme, la réflexion, à savoir l'acquisition de véhicules électriques pour les besoins des services.

Ainsi que je l'ai déclaré par ailleurs, c'est depuis cette année, il faut être objectif, depuis cette année 2012 que les constructeurs ont mis sur le marché des véhicules propres et répondant aux besoins des services.

En ce qui concerne le marché de sel de déneigement, vous évoquez une précipitation. Je parlerai plutôt d'efficacité !

Le Département a en effet réussi, à la demande de l'ensemble des Communes, a réussi en un peu plus de trois mois, à acquérir dans le cadre d'un marché européen plus de 20.000 tonnes de sel dans un délai de 3 mois, au profit de 62 communes. Nous recevons

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2012

encore aujourd'hui des félicitations de nos partenaires communaux.

(Introduction de la séquence)

Maintenant, dans le reportage qui vient, nous allons découvrir l'avis d'un expert, Monsieur Francis CUILIER, originaire de Bordeaux.

Nous avons eu la chance de pouvoir bénéficier, ces dernières années, de toute l'expertise de cet urbaniste bien connu en France pour ses travaux au niveau de plusieurs villes françaises.

Il a, par ailleurs, été choisi comme expert en termes de mobilité et de développement durable par « L'Association Liège métropole » présidée par le Bourgmestre de la Ville de Liège.

Au-delà de son témoignage, Monsieur CUILIER nous fait bénéficier de son expérience sur la réflexion qu'il a menée en matière d'aménagement du territoire pour des collectivités locales dont la taille et la configuration sont comparables à notre province.

Merci pour votre bonne attention et je vous laisse apprécier ce reportage.

(Diffusion du second reportage)

Mme LA PRESIDENTE. - J'invite à présent M. Georges PIRE à la tribune pour la conclusion de notre séance thématique.

Vous avez la parole M. le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune). - Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur Francis CUILIER pour son intervention.

Il est important, et ce sera notre conclusion, que les pouvoirs locaux puissent s'appuyer sur des regards extérieurs

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012

grâce auxquels, pour le futur, ils pourront poser les actes justes d'une politique territoriale concertée.

Les actions menées par le Département Infrastructures et Environnement de la Province de Liège permettent à l'Institution provinciale de se positionner en tant que Pouvoir intermédiaire entre les 84 Communes qui la composent et la Wallonie.

Les différentes démarches posées notamment en matière de stratégie d'implantations des Services de l'Institution ou encore par rapport à la création de parkings d'éco-voiturage ont un impact essentiel sur le développement de notre territoire provincial.

Seule l'Institution provinciale, pouvoir intermédiaire entre les Communes et la Wallonie, peut prétendre à coordonner et à réaliser de telles opérations de par l'expertise de ses services, de par sa connaissance précise du territoire provincial et surtout de par sa proximité avec les Communes.

Enfin, sa dimension géographique et sa population de plus d'un million d'habitants, lui donnent le niveau éligible, comme on dit, à l'Europe et donc lui permettent de bénéficier des aides européennes.

Nous avons pu le constater tout au long du reportage,
« L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare ».

C'est ainsi que le Département Infrastructures et Environnement de la Province de Liège, imprégné de ce concept, se veut l'artisan de notre futur en intégrant toutes les préoccupations des citoyens.

En ces temps de grande évolution et de changement des mentalités, il s'agit avant tout de choisir son avenir en tirant les leçons du passé, en analysant la situation présente et en prenant les décisions voulues et nécessaires.

La volonté d'entreprendre, d'innover en impliquant tous les acteurs concernés est le premier pas vers la construction d'un monde que nous voulons « durable ».

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2012

Construire un plan d'actions, un tableau de bord, nous a paru essentiel en termes d'anticipation et de mobilisation. Celui-ci comportera des indicateurs d'évolution dans toutes les démarches entreprises et de ce fait, permettra des améliorations.

C'est pourquoi nous réalisons un Agenda 21 provincial, outil de développement du 21^{ème} siècle.

En ce qui concerne notre gestion patrimoniale, un des objectifs majeurs est bien entendu l'amélioration des performances énergétiques de tous nos bâtiments.

La mise en place d'une comptabilité énergétique, l'intégration des énergies renouvelables, la gestion de l'eau, la recherche des meilleures performances dans les nouvelles constructions ; tout cela engendre une amélioration significative de notre milieu de vie.

« Eco-concevoir » est aujourd'hui notre fil conducteur.

Nous mettons également en œuvre des actions de sensibilisation, d'information à destination des communes et de la population ainsi que des actions de formation pour répondre aux enjeux liés à l'évolution des métiers et des compétences.

C'est certain, la politique de rationalisation est au cœur de nos réflexions, dans le droit fil du développement durable..

Par ailleurs, un des 5 grands axes prioritaires adoptés par le Conseil provincial est la supracommunalité et le soutien aux communes.

Le secteur Infrastructures est un des principaux acteurs des politiques menées à travers ce soutien aux communes.

Je relèverai à ce titre plusieurs initiatives importantes.

Le marché global de gaz et d'électricité, de mazout de chauffage, et très récemment celui du sel de déneigement, illustrent le rôle prépondérant que la Province continuera à jouer dans le futur aux côtés des communes et du citoyen et ce afin de garantir les services, en mutualisant les interventions, tout en

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012

diminuant les coûts.

Enfin, la mise en œuvre de ces politiques nécessite un budget important. Ce n'est pas moins de près de 40 millions d'euros par an qui sont ainsi consacrés par le Collège provincial à la réalisation des différentes missions et objectifs qui viennent d'être évoqués.

Ces investissements engendrent des retombées substantielles pour la Province de Liège et sont un vecteur majeur pour les entreprises du milieu de la construction et pour l'ensemble des acteurs économiques locaux.

Pour conclure, je citerai Saint-Exupéry « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible ». J'ai dit.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Député provincial. Je vous remercie toutes et tous pour votre implication dans la préparation de cette réunion.

Je clos donc la séance thématique de ce jour.

Merci encore à tous.

La réunion publique est levée à 17h25.